



Section de Saône & Loire
CTL DU 29 juin 2015

Point 1 Approbation des PV des CTL du 26/01/2015 et 02/02/2015

FO - DGFIP 71 approuve les PV

Point 2 rapport d'activité 2014

Après avoir salué un effort de nuance et d'explication dans les éléments de contexte, FO-DGFIP 71 déplore que dans le cadre de la partie valorisation des missions, un simple constat soit effectué sur les résultats.

Sur les fonds, concernant la première partie, des questions ont été posées :

- précisions sur la nature et l'objet des réunions informelles au nombre de 2 avec les syndicats: réponse de la parité administrative, il s'agit de réunions demandées dans le cadre du traitement de cas particuliers qui ne peuvent faire l'objet de publicité car les situations personnelles sont concernées.

- la mise en place du PRS est abordée dans le rapport sans bilan, FO-DGFIP 71 a demandé si des premières conclusions pouvaient être tirées sur le fonctionnement du PRS. Pour la parité administrative, le rapport d'activité concerne 2014 donc un bilan ne pouvait être fait après 4 mois d'existence de la structure. Des ajustements sont néanmoins à effectuer, en matière d'organisation notamment.

- des groupes de travail sont évoqués, FO-DGFIP 71 n'a pas été informé et a fortiori invité. Quels sont ces groupes de travail ? Par ailleurs, FO-DGFIP 71 indique qu'au-delà des CTL et CAPL, FO-DGFIP 71 est également partie prenante dans l'exercice des missions. Il semble étonnant que les syndicats locaux ne soient pas conviés et a minima informés de la mise en place de ces groupes.

Réponse de la parité : les informations se trouvent dans Ulysse 71. Les groupes ont concerné le PCR et les procédures collectives.

- les travaux à la cité administrative sont évoqués dans le rapport : FO-DGFIP 71 rappelle les conditions de travail très dégradées du fait des travaux.

Le président du CTL indique que toute la mesure des désagréments est prise et que ceux-ci sont circonscrits autant que faire se peut.

Sur la seconde partie réalisation des missions un constat est fait : aucune explication ne vient étayer les résultats. Une fois de plus, les objectifs sont remplis bien souvent au détriment des agents dont les conditions d'exercice des missions se dégradent mais rien n'est indiqué dans le rapport. La partie conditions de vie au travail est laconique.

FO71 indique que le rapport d'activité aurait pu être l'occasion, même si ce n'est pas l'objet, de remercier l'ensemble des acteurs qui concourent à la réalisation des missions.

Les agents techniques notamment, dans la mesure où leur activité est fondamentale pour les structures mais dont les réalisations ne sont pas quantifiées.

Point 3 synthèse du tableau de bord de veille sociale (TBVS).

FO-DGFiP 71 demande un point sur la méthode d'élaboration du TBVS.

FO-DGFiP 71 demande également si une restitution complète pour le département des résultats de l'enquête « baromètre de la vie sociale » pourra être diffusée.

Pour notre organistaion, les points d'alerte repris dans le TBVS sont extrêmement inquiétants, et correspondent au « burn out » reconnu depuis peu comme une maladie professionnelle.

Les solutions sont connues sans être appliquées, l'augmentation des crédits budgétaires n'étant pas à l'ordre du jour.

Point 4 Point d'information PCR

FO-DGFiP 71 indique que les protocoles régissant les rapports entre le PCR et les brigades de vérification, les brigades de contrôle et recherches, les SIP, les pôles contrôle expertise et les pôles enregistrements ont été transmis sans indication de modalités d'élaboration ni d'information sur la communication ou la participation des agents concernés.

Ceux ci sont applicables au 01/09/2015.

Sur le fonds des ajustements seront nécessaires mais aucun protocole ne soulève d'opposition.

Les représentants de FO-DGfiP71 au CTL

Nassima ZAIDI
Carine REDONDAUD
Damien MILAN
Philippe MURET